

Le projet de logements sera conforme à la nouvelle réglementation thermique et environnemental des bâtiments neufs RE2020 qui remplace la RT2012.

La RE 2020 s'applique à la construction de bâtiment ou parties de bâtiment à usage d'habitation qui font l'objet d'une demande de permis de construire à compter du 01 janvier 2022.

La RE2020 sera applicable au bâtiment de bureaux, et les bâtiments d'enseignement primaire et secondaire dès le 01 juillet 2022.

Le champ d'application de la RE2020 est proche de celui de la RT2012 et de l'expérimentation E+C.

La 2020 répond aux exigences du plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

L'objet de la RE2020 est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions, tout en diminuant leur impact carbone. Elle s'articule autour de plusieurs points :

- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs. La RE2020 va au-delà de l'exigence de la RT2012, en insistant en particulier sur la performance de l'isolation quel que soit le mode de chauffage installé, grâce au renforcement des exigences sur l'indicateur de besoin bioclimatique, Bbio.
- Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie (matériaux de construction, équipements), en passant par la phase d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage...), via une analyse en cycle de vie.
- Permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie et de travail adapté aux conditions climatiques futures en poursuivant l'objectif de confort en été. Les bâtiments devront mieux résister aux épisodes de canicule, qui seront plus fréquents et intenses du fait du changement climatique.

Analyse du cycle de vie

		Étapes du cycle de vie d'un bâtiment			
		Phase de production	Phase de Construction	Phase d'exploitation	Phase de fin de vie
Contributeurs	Produits de construction et équipements				
	Consommation d'énergie				
	Chantier				
	Consommation d'eau				

Période de référence : **50 ans**

Plusieurs indicateurs environnementaux calculés

Objectif uniquement sur les **Gaz à Effet de Serre** (GES)

Données INIES (FDES, PEP, MDEGD)

